

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Des critères identiques pour tou-te-s pour l'attribution de la « prime JO », la DGAFP s'engage enfin !

MONTREUIL > 6 FÉVRIER 2024

CE LUNDI 5 FÉVRIER 2024, les organisations syndicales de la Fonction publique étaient conviées à un premier groupe de travail à la DGAFP sur l'organisation et le temps de travail des agent-es mobilisé.es pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Lors de cette nouvelle réunion, la CGT n'a pas manqué de dénoncer le déficit de dialogue social sur ce sujet à tous les niveaux et quel que soit le versant de la fonction publique. Lorsque ce dialogue existe, ce qui n'est pas toujours le cas, il est unilatéral sans véritables concertations pour élaborer des solutions afin de faire face aux différentes problématiques.

Comme les autres organisations syndicales, la CGT a relayé les problèmes rencontrés dans les administrations, les services, les collectivités, établissements de santé, etc. :

- La quantification précise des besoins en personnels dans les services n'est toujours pas finalisée;
- Il y a trop d'interrogations sur les prises des congés et des astreintes, de même pour les congés bonifiés;
- La DGAFP ne donne toujours pas de garantie sur le télétravail qui doit rester sur la base du volontariat, de même chaque jour télétravaillé doit être indemnisé;
- Les formations des stagiaires écourtées pour renforcer les équipes ne permettront pas aux jeunes recru.es d'être dans de bonnes conditions d'exercice de leur profession;
- Les accréditations sur les sites pour les métiers de contrôle restent d'actualité alors même qu'elles peuvent être un frein pour remplir ces missions;
- Les compensations pour les contraintes sont insuffisantes et pas établies de la même manière en fonction des employeurs ce qui crée de l'inégalité;
- En matière d'action sociale, la question de la prise en charge et l'accueil des enfants des agent-es mobilisés reste entière et non réglée;
- Etc.

Après nos multiples demandes et interventions, la DGAFP a admis que la *circulaire Borne* du 22 novembre 2023 n'était pas satisfaisante, ni assez précise sur les critères à retenir pour l'obtention de la prime JO.

En effet, au regard des annonces faites dans différentes administrations, des soucis d'équité semblables à ce qui s'est passé lors de l'attribution de la prime Covid semblent apparaître. La DGAFP s'engage à proposer des critères précis sur l'attribution de celle-ci lors d'une prochaine réunion courant mars.

De même, la DGAFP s'est engagée à retenir le principe d'indemnisation de chaque jour télétravaillé même s'il faut déplaçonner le nombre de jours par an donnant droit à cette indemnisation.

Une extension des titres CESU-garde d'enfant 0-6 ans est prévue pour tous les agent-es mobilisés dans le cadre des jeux. Si la volonté de l'administration était au départ, pour simplification, d'octroyer un montant unique quelles que soient les ressources du foyer, après débats elle s'est engagée à proposer aussi quelques critères pour les montants et l'octroi lors de la prochaine réunion.

La CGT Fonction publique continuera à proposer des mesures afin d'améliorer les conditions des agent-es et afin d'éviter des régressions inacceptables et injustifiables! De plus, la CGT Fonction publique veillera à ce que les mesures prises soient élaborées sur des critères identiques quel que soit le service ou l'employeur.

la DGAFP a
admis que
la circulaire
Borne
n'était pas
satisfaisante